



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 27 juin 2023 par le Ministre-Président, Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances, sur un projet d'arrêté du Gouvernement 'fixant les conditions pour le registre des mandats mentionné à l'article 68, § 4, du décret communal du 23 avril 2018', portant le numéro 73.957/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 11 août 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.